

REPUBLIQUE TUNISIENNE



**ALLOCUTION DE L'AMBASSADEUR, REPRESENTANT  
PERMANENT DE LA REPUBLIQUE TUNISIENNE  
AUPRES DE ORGANISATIONS DES NATIONS UNIES**

**A**

**LA DIXIEME SESSION DE L'ASSEMBLEE DES ETATS PARTIE  
AU STATUT DE ROME REGISSANT LA COUR PENALE  
INTERNATIONALE  
12 DECEMBRE 2011  
NEW YORK**

MME LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DES ETATS PARTIES  
EXCELLENCE ;  
HONORABLES DELEGUES,  
MESDAMES ET MESSIEURS,

MADAME LA PRESIDENTE ;

PERMETTEZ-MOI TOUT D'ABORD DE VOUS PRESENTER LES FELICITATIONS  
LES PLUS SINCERES DU GOUVERNEMENT TUNISIEN POUR VOTRE ELECTION A  
LA TETE DE L'ASSEMBLEE DES ETATS PARTIES ET DE REMERCIER VOTRE  
PREDECESSEUR SON EXCELLENCE L'AMBASSADEUR CHRISTIAN WENAWISER  
POUR LA COMPETENCE ET LE LEADERSHIP DONT IL A FAIT PREUVE TOUT AU  
LONG DE SON MANDAT.

JE VOUDRAIS EGALEMENT SALUER L'ELECTION DE MME LE JUGE FATOU  
BENSOUDA AU POSTE DE PROCUREUR DE LA COUR PENALE INTERNATIONALE  
L'ASSURANT DU SOUTIEN DE LA TUNISIE DANS L'ACCOMPLISSEMENT DE SA  
MISSION ET FELICITE PAR LA MEME OCCASION LES HONORABLES JUGES QUI  
ONT ETE ELUS EN LEUR SOUHAITANT PLEIN SUCCES DANS LEUR NOBLE TACHE.

JE SAISI CETTE OCCASION POUR FELICITER TOUS LES PAYS QUI ONT  
ACCEDE AU STATUT DE ROME DEPUIS LA NEUVIEME SESSION DE L'ASSEMBLEE  
DES ETATS PARTIES ET ENCOURAGER LES AUTRES PAYS A FAIRE DE MEME EN  
VUE DE CONSOLIDER L'ACTION DE COMMUNAUTE INTERNATIONALE EN  
MATIERE DE LUTTE CONTRE L'IMPUNITE DES CRIMES INTERNATIONAUX  
GRAVES ET DE DONNER UNE NOUVEL ELAN A LA JUSTICE ET A LA PAIX DANS  
LE MONDE.

MADAME LA PRESIDENTE ;

LE 24 JUIN 2011, LA TUNISIE A OFFICIELLEMENT DEPOSE AUPRES DU  
SECRETAIRE GENERAL DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES SON  
INSTRUMENT D'ADHESION AU TRAITE DU STATUT DE ROME REGISSANT LA  
COUR PENALE INTERNATIONALE. UNE DECISION QUI TRADUIT  
L'ENGAGEMENT IRREVERSIBLE DE LA TUNISIE NOUVELLE A SE JOINDRE AUX  
EFFORTS DE LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE VISANT A METTRE FIN A  
L'IMPUNITE DES AUTEURS DE GENOCIDE, DE CRIMES DE GUERRE ET DE

CRIMES CONTRE L'HUMANITE ET A RENDRE JUSTICE AUX VICTIMES DES CES VIOLATIONS. UNE ETAPE SIGNIFICATIVE ET PARTICULIEREMENT IMPORTANTE POUR MON PAYS QUI A CONNU DES CHANGEMENTS DEMOCRATIQUES PROFONDS A LA SUITE DE LA REVOLUTION POPULAIRE DU 14 JANVIER 2011 QUI A MIS FIN A PLUSIEURS DECENNIES D'INJUSTICE, D'ABUS ET DE DESPOTISME.

REAFFIRMANT SON ATTACHEMENT A RENFORCER LA COOPERATION INTERNATIONALE DANS LE DOMAINE JURIDIQUE ET A APPORTER DAVANTAGE DE GARANTIES POUR MIEUX PROTEGER LES DROITS DE L'HOMME, MON PAYS A PROCEDE, LE 29 JUIN 2011, A LA RATIFICATION D'IMPORTANTES TRAITES INTERNATIONAUX VISANT LA PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME ET A METTRE FIN A L'IMPUNITE. IL S'AGIT NOTAMMENT :

- DU PROTOCOLE FACULTATIF SE RAPPORTANT A LA CONVENTION CONTRE LA TORTURE ET AUTRES PEINES OU TRAITEMENTS CRUELS, INHUMAINS OU DEGRADANTS ;
- DU PREMIER PROTOCOLE FACULTATIF SE RAPPORTANT AU PACTE INTERNATIONAL RELATIF AUX DROITS CIVILS ET POLITIQUES,
- DE LA CONVENTION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DE TOUTES LES PERSONNES CONTRE LES DISPARITIONS FORCEES,

UN MOIS PLUS TARD, LA TUNISIE A PROCEDE A LA SIGNATURE D'UN ACCORD DE SIEGE POUR L'OUVERTURE A TUNIS D'UN BUREAU NATIONAL DU HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES AUX DROITS DE L'HOMME.

SE SONT LA DES DECISIONS HISTORIQUES QUI TRADUISENT L'AVENEMENT D'UNE NOUVELLE ERE POUR LES DROITS DE L'HOMME ET LA DEMOCRATIE EN TUNISIE ET CONFIRMENT LA DETERMINATION DE MON PAYS A ANCRER LE PRINCIPE DE LA LUTTE CONTRE L'IMPUNITE AU NIVEAU NATIONAL. DES DECISIONS QUI CONFIRMENT EGALEMENT UNE RUPTURE DEFINITIVE AVEC L'HERITAGE DE L'ANCIEN REGIME ET PERMETTENT A LA TUNISIE DE RENFORCER SA COHESION NATIONALE ET AMORSER UNE RENAISSANCE QUI REpond AUX ASPIRATIONS DU PEUPLE TUNISIEN A LA LIBERTE, A LA DIGNITE ET A LA JUSTICE.

MADAME LA PRESIDENTE ;

MOINS DE DIX ANS APRES SON ETABLISSEMENT, LA COUR PENALE INTERNATIONALE EST PARVENUE A SE CONFIRMER COMME UNE INSTITUTION JUDICIAIRE INTERNATIONALE INDEPENDANTE, PROFESSIONNELLE ET CREDIBLE CAPABLE DE MENER DES ENQUETES SUR LES CRIMES GRAVES ET DE JUGER LES COUPABLES. L'ACCROISSANT DU NOMBRES DE PAYS AYANT ACCEDE AU STATUT DE ROME DEPUIS 2002, QUI S'ELEVE AUJOURD'HUI A 120 ETATS PARTIES, TEMOIGNE CLAIREMENT DU RESPECT DONT JOUIT LA COUR AUJOURD'HUI A L'ECHELLE INTERNATIONALE ET REFLETE L'IMPORTANCE GRANDISSANTE DE SON ROLE EN MATIERE DE LUTTE CONTRE L'IMPUNITE DANS LE MONDE.

TOUTEFOIS, NOMBREUX SONT LES DEFIS AUXQUELS LA COUR FAIT ACTUELLEMENT FACE QUI RISQUENT D'ENTRAVER SON ACTION ET D'AFFECTER SA MISSION PARTICULIEREMENT AU NIVEAU DES RESSOURCES FINANCIERES ADEQUATES. RELEVER CES DEFIS REPOSE ESSENTIELLEMENT SUR L'ETABLISSEMENT D'UNE ETROITE COLLABORATION ET D'UN DIALOGUE CONSTRUCTIF ENTRE LA COUR ET LES ETATS A MEME DE RENFORCER LA CONFIANCE ENTRE LES DEUX PARTIES ET DE PERMETTRE D'INSTAURER UNE JUSTICE UNIVERSELLE POUR LUTTER TEL QUE CELA EST CONSIGNE LES OBJECTIFS NOBLES DE LA COUR.

MADAME LA PRESIDENTE ;

CONVAINCUE DU ROLE CRUCIAL DE LA COUR PENALE INTERNATIONALE EN MATIERE DE LUTTE CONTRE L'IMPUNITE DANS LE MONDE, LA TUNISIE S'EST ENGAGEE DEPUIS SON ADHESION AU STATUT DE ROME A SOUTENIR ACTIVEMENT DE LA « CPI ». C'EST DANS CET ESPRIT QUE MON PAYS A ABRITE DU 19 AU 23 SEPTEMBRE 2011 UN SEMINAIRE REGIONAL VISANT A MIEUX FAIRE CONNAITRE LE MECANISME DE LUTTE CONTRE LES AUTEURS DES CRIMES INTERNATIONAUX LES PLUS GRAVE. UNE COOPERATION QUE NOUS ENTENDONS RENFORCER ET CONSOLIDER DAVANTAGE ETANT CONVAINCU DU BIEN FONDE DE LA NOBLE MISSION DE LA COUR ET DE SON APPORT EN FAVEUR DE LA PAIX DANS LE MONDE.

MADAME LA PRESIDENTE

L'ENJEU ULTIME DE NOTRE COMBAT COMMUN DEMEURE L'INSTAURATION D'UNE VERITABLE CULTURE DE JUSTICE ET D'EQUITE DENONÇANT LES VIOLATIONS ET LES ABUS, DEDOMMAGEMENT LES VICTIMES ET JUGEANT LES AUTEURS DE CRIMES GRAVES DANS LE RESPECT TOTAL DE LA LOI. C'EST AINSI QUE NOUS SERONS EN MESURE DE RETABLIR LA CONFIANCE DU CITOYEN DANS LA JUSTICE ET PREVENIR, A JAMAIS, UN RETOUR AUX VIOLATIONS SYSTEMATIQUES DES DROITS DE L'HOMME PARTOUT DANS LE MONDE. LA TUNISIE NOUVELLE N'EPARGNERA AUCUN EFFORT POUR CONTRIBUER ACTIVEMENT A LA REALISATION DES CES NOBLES OBJECTIFS

JE VOUS REMERCIE